

COMMUNE DE BEAUVECHAIN  
OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL  
COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CLDR  
DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020**

**Participants :**

- **Pour la CLDR :** la présidente de la CLDR, 14 présents, 2 excusés.
- **Pour l'Administration Communale :** Alexandra Chaidron, agent relais pour le PCDR et Vincent Bulteau, conseiller mobilité et environnement.
- **Pour la Fondation Rurale de Wallonie :** Simon De Paepe, Marie Burette.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Introduction
- 2 Approbation du compte rendu de la réunion du 02/07/2020
- 3 Suivi des projets en cours d'élaboration
- 4 Suivi des projets en fin d'élaboration
- 5 Suivi des chantiers en cours
- 6 Divers.

**Annexes :**

Présentation FRW

**1 INTRODUCTION**

---

La présidente introduit la séance et présente spécifiquement les agents communaux invités ; la responsable du cadre de vie/PCDR-Agenda 21 local, le conseiller en environnement et mobilité, et Marie Burette, agent de développement à la FRW présente pour assister Simon De Paepe.

**2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 02/07/2020**

---

La CLDR approuve le compte rendu de la réunion du 02 juillet 2020.

**3 SUIVI DES PROJETS EN COURS D'ÉLABORATION**

---

**3.1 PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ – MODES DOUX**

Vincent Bulteau, conseiller en mobilité, présente l'état d'avancement du PCM.

Un bureau d'études a été désigné par les services publics de Wallonie (DGO2) pour démarrer l'étude du plan communal de mobilité modes doux. Un pré-diagnostic de mobilité a été réalisé en 2017 par la Commune. Son objectif est de rassembler tous les plans, programmes et projets existants, les vues provinciales et régionales, afin de dresser un premier état des lieux.

Le bureau d'études commencera son travail tout prochainement et une réunion de lancement sera rapidement organisée avec la Commune.

La CLDR et la CCATM seront consultées dans le courant 2021 pour enrichir les réflexions du PCM.

Le PCM étant axé sur les modes doux, un Groupe de Travail 'sentier' sera créé afin de réfléchir avec la population sur les sentiers et leur utilité dans le cadre du PCM. Le PCDN sera associé à ce GT.

Un inventaire des chemins et sentiers avait été réalisé en 2001, lors du premier PCDR. Cet inventaire reprend tous les sentiers repris à l'atlas des chemins vicinaux de 1841. Certains ont peut-être disparu. Toutefois, tous les sentiers qui n'ont pas fait l'objet d'une suppression validée par le Collège Communal sont repris comme patrimoine communal et sont inaliénables.

### **Questions et remarques de la CLDR**

Lors des consultations villageoises, est-ce qu'il est prévu de partager les éléments du pré-diagnostic avec les participants ? Cela ne risque-t-il pas d'influencer trop leurs propositions et de limiter la créativité ?

- La méthodologie et l'accompagnement sont encore à définir et viseront à stimuler la créativité tout en proposant suffisamment d'éléments objectifs aux participants comme base de discussion.
- Toutefois, il ne faut pas partir d'une page blanche et profiter des informations existantes.
- Il faudra également intégrer la réflexion dans une approche plus large intégrant les actions de la Province et de la Région.

### **3.2 GROUPE DE TRAVAIL AGRICULTURE**

Le Groupe de Travail Agriculture a été très actif depuis son lancement jusqu'à l'apparition de la crise sanitaire de la COVID-19. Deux réunions ont été tenues en 2019 et 3 réunions en 2020.

Le GT était occupé à organiser la tenue d'un stand agriculture à l'évènement regroupant 'balade en fête', scène en villages et les fêtes de la musique. Celui-ci a été reporté suite aux mesures sanitaires.

Une réunion du GT agriculture est prévue en partenariat avec le Groupe d'Action Locale 'Culturalité' le 08 décembre 2020 pour travailler sur la charte agricole, sur un questionnaire à destination des habitants et sur la création de panneaux didactiques.

### **Questions et remarques de la CLDR**

- L'objectif du GT est de travailler sur l'amélioration des relations entre les agriculteurs et les habitants. C'est dommage qu'il ne puisse pas aussi parler de choses plus en lien avec l'agriculture proprement dite, comme l'évolution des pratiques culturelles p.ex.
  - Effectivement, actuellement l'objectif du GT est bien d'améliorer les relations entre les habitants et les agriculteurs. C'est la demande qui a été exprimée par les agriculteurs eux-mêmes lors des rencontres citoyennes PCDN de 2017 et de réunion conjointe agriculteurs, CLDR, CCATM, PCDN.
  - L'objectif pourrait évoluer avec le temps si le GT le souhaite.
- Ne pourrait-on pas élargir le GT au-delà de la « bulle » formée uniquement d'agriculteurs et y intégrer p.ex. des personnes de bonne volonté ayant également envie d'œuvrer à l'amélioration des relations entre les habitants et les agriculteurs ?
  - Dans un premier temps, à leur demande, il était important que les agriculteurs puissent se retrouver entre eux au sein du GT, avoir confiance en son fonctionnement et se fédérer.
  - Cette demande d'élargissement pourrait apparaître dans l'enquête envoyée à tous les habitants. Elle sera également relayée auprès du GT.

### **3.3 MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE CHALEUR SUR LA PLACE COMMUNALE DE BEAUVECHAIN**

Le projet de réseau de chaleur a été présenté à la 'Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement' (DGARNE), lors d'une réunion de coordination préalable à la demande de convention qui s'est tenue le 08/10/2020.

Une confirmation de subsides auprès du service 'Rénovation énergétique des bâtiments' (UREBA) doit toutefois encore être obtenue. Une réunion est prévue le 11/12/2020.

Une fois confirmée, le dossier sera complet et la proposition de convention pourra être proposée à la Ministre du Développement Rural pour signature. Suite à quoi, un bureau d'études sera nommé pour élaborer un avant-projet qui sera présenté à la CLDR.

Par ailleurs, la Commune étudie en parallèle la faisabilité de réaliser un projet de biomasse locale sur son territoire. Une réunion s'est tenue à ce sujet avec le GAL Culturalité le 12/11/2020. Une prochaine réunion sera organisée pour connaître les conditions nécessaires pour la création d'une filière locale. Les difficultés pour réaliser un tel projet sont nombreuses et la Commune souhaite être vigilante et minutieuse dans cette réflexion.

#### **Questions et remarques de la CLDR**

- L'option du pellet, initialement prévu, a-t-elle été écartée ?
  - Ce n'est effectivement plus privilégié. Cette option a été rétrogradée suite à des visites dans d'autres installations.
- L'agroforesterie pourrait également proposer des solutions, est-ce étudié ? Cela pourrait aussi faire un lien avec les agriculteurs du territoire.
  - C'est une bonne idée. Aucune solution n'est écartée actuellement.
- Y a-t-il la possibilité d'intégrer la restauration des haies et bocages, des roselières dans le circuit biomasse de la chaufferie ?
  - C'est effectivement une bonne idée car cela permet également d'améliorer le maillage écologique et la lutte contre le ruissellement.
- Est-ce que le miscanthus est intéressant, alors qu'il prend potentiellement la place de la production de nourriture ?
  - L'intérêt du miscanthus est principalement la production rapide de biomasse et les rentrées rapides pour l'agriculteur.
  - Ce n'est pas particulièrement intéressant au niveau de la biodiversité, cela apporte toutefois une zone de refuge pour la petite faune des plaines.
- Les bandes (déjà 5-6 m de large) risquent fortement d'être des zones de refuge pour les sangliers, qui seront alors très difficiles à en déloger.

#### **3.4 CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PUBLICS INTERGÉNÉRATIONNELS À HAMME-MILLE**

Le projet de construction de logements publics intergénérationnels a été présenté à la 'Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement' (DGARNE), lors d'une réunion de coordination préalable à la demande de convention qui s'est tenue le 08/10/2020.

Le projet de demande de convention faisabilité est à la signature chez la Ministre. Une fois la convention obtenue, un bureau d'études sera nommé pour élaborer un avant-projet qui sera présenté à la CLDR.

#### **Questions et remarques de la CLDR**

- Les logements seront-ils vendus ou loués ? Les loyers seront compris dans quelles fourchettes de prix ?
  - Les appartements seront mis en location, à un loyer d'environ 1/3 des revenus des demandeurs. Ils seront attribués selon le règlement d'attribution des logements communaux. Les familles auront un accès privilégié. Ce sont des logements intergénérationnels qui sont prévus.

#### **3.5 CRÉATION D'UN CŒUR DE VILLAGE À HAMME-MILLE.**

Ce projet fait l'objet d'une convention faisabilité qui a été obtenue le 12 août 2019. Par ailleurs, au sein du périmètre se trouve un sous-projet spécifique au ministre De Bue qui fait l'objet d'un subside de 150.000 euros.

Le bureau d'études chargé du projet et du sous-projet ne donne plus de nouvelles malgré de multiples relances (mail et courriers officiels). Le risque de voir perdre le subside du ministre De Bue est possible.

La Commune se renseigne afin de savoir si elle peut toujours compter sur ce financement et va mettre en demeure l'auteur de projet. Le cas échéant, un autre auteur sera nommé.

Actuellement, une prolongation pour la convention faisabilité est possible jusqu'au 12/10/2021. Suite à quoi, si le dossier de projet définitif n'a pas été rentré, il faudra organiser un comité d'accompagnement avec la DGARNE afin de voir les suites possibles au niveau administratif.

#### **Questions et remarques de la CLDR**

- Comment va-t-on faire pour passer par la rue des Messes en venant de Tourinnes-la-Grosse ?
  - C'est également pour réfléchir à toutes ces situations compliquées que le projet est intéressant et qu'il doit être abordé sur un périmètre assez large.

## **4 SUIVI DES PROJETS EN FIN D'ÉLABORATION**

---

### **4.1 TRANSFORMATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE HAMME-MILLE ET USAGE EN MAISON RURALE**

Un comité d'accompagnement s'est tenu le 08/10/2020 avec la DGARNE-SPW pour présenter les adaptations du projet, préalablement validé par la CLDR lors de sa réunion du 02/07/20.

L'architecte finalise le dossier sur base des remarques émises lors de la réunion. L'avis du service incendie doit être sollicité. Suite à quoi le dossier du projet définitif sera envoyé à la DGARNE afin d'analyser sa recevabilité. Ensuite, une demande de convention réalisation sera proposée à la Ministre. Une fois la convention signée, un marché public sera réalisé pour désigner un entrepreneur.

### **4.2 AMÉNAGEMENT DE LA CURE DE LA BRUYÈRE EN MAISON DE VILLAGE ET LOGEMENTS**

Le projet définitif a été envoyé au SPW – DGARNE qui analyse sa recevabilité. Ensuite, une demande de convention réalisation sera proposée à la Ministre. Une fois la convention signée, un marché public sera réalisé pour désigner un entrepreneur.

## **5 SUIVI DES CHANTIERS EN COURS**

---

Malheureusement, la Commune déplore la faillite de l'entrepreneur 'Cobardi' qui opérait sur deux chantiers qui font l'objet d'une convention en Développement Rural.

### **5.1 MAISON DE LA MÉMOIRE ET DE LA CITOYENNETÉ À TOURINNES-LA-GROSSE**

Le chantier de ce projet était fort avancé. Une mise au sec du bâtiment a été réalisée par la Commune afin de protéger le bâtiment. Un état des lieux sera prochainement réalisé avec l'architecte et un marché public sera ensuite réalisé pour soumissionner un nouvel entrepreneur. Un comité d'accompagnement sera également organisé avec les services responsables.

Par ailleurs, la Commune envisage d'organiser une visite de l'état d'avancement du chantier avec la CLDR dans le courant de l'année 2021.

## 5.2 MAISON MULTISERVICES À HAMME-MILLE

Le chantier de ce projet est peu avancé. Un état des lieux sera prochainement réalisé avec l'architecte et un comité d'accompagnement sera organisé avec les services responsables afin d'envisager les suites à donner à ce projet qui rencontre certaines difficultés.

### Questions et remarques de la CLDR

- Comment se fait-il que l'entrepreneur travaillait avec la même équipe sur les deux chantiers ? N'est-ce pas quelque chose qui peut être vérifié au moment de l'attribution des marchés ?
  - Si, et cela avait été vérifié. Les projets étant à des stades différents d'avancement sollicitaient des compétences et des ouvriers différents qui ne devaient pas impacter la qualité des travaux.
  - La situation de l'entreprise s'est dégradée petit à petit et au-delà des projets de la Commune.
- Si on en venait à décider de ne pas poursuivre les travaux à Hamme-mille, que sera-t-il fait du bâtiment ?
  - Cette réflexion n'a pas encore eu lieu car le Collège attend les rapports (financiers et sur l'état des lieux) et le retour de la tutelle avant de réfléchir aux options possibles pour le bâtiment.
  - En l'état, le bâtiment « ne vaut plus grand-chose » mais le terrain est intéressant.

## 6 DIVERS

---

### Questions et remarques de la CLDR

- Pourrait-on planifier les 4 réunions de la CLDR de l'année début 2021 afin que les membres puissent déjà bloquer ces dates dans leur agenda ?
  - Les réunions de CLDR sont fixées en fonction de l'avancée des dossiers. Il n'est malheureusement pas possible de les fixer un an à l'avance.
  - Il est possible de communiquer la date de la future réunion à l'avance, au moment où elle est arrêtée par la Commune, sans ordre du jour, pour que les membres puissent bloquer la date.
- Souvent, entre deux réunions de la CLDR, les projets évoluent assez fort. Serait-il possible d'être tenu plus régulièrement au courant des avancées lors de l'une ou l'autre rencontre ?
  - Il n'y a pas de problème pour l'échevine du Développement Rural, de rencontrer l'un ou l'autre membre à l'occasion.

**Fin de la réunion**

Simon DE PAEPE & Marie BURETTE  
Agents de développement  
Fondation Rurale de Wallonie

